



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
NOUVELLE CALEDONIE  
-----

PROVINCE NORD  
-----

## CAHIER DES CHARGES

### **Gardiennage du centre de formation professionnelle "Anselmo Tiahi » et du plateau maritime de tuo cemuhi (Touho)-2025**

#### **I. OBIET ET DETAIL DE LA PRESTATION.**

##### 1. Objet de la consultation.

La province Nord souhaite sécuriser, les sites du CFP de TOUHO et de son annexe, le plateau maritime.

Le Centre délèguera à l'entreprise retenue la responsabilité de surveiller et de faire respecter les règles de sécurité en vigueur dans ses locaux.

##### 2. DETAIL de la prestation.

Le gardiennage comprend :

- la surveillance du Centre et du plateau maritime, de nuit,
- le contrôle des accès (entrées et sorties),
- les rondes de surveillance,
- l'application des consignes de sécurité prévues dont celles relatives au règlement du centre,
- le traitement des alarmes et anomalies constatées, en fonction des consignes générales et particulières en vigueur,
- l'accueil et l'orientation des secours extérieurs en cas d'intervention,
- la transmission des informations au Chef de centre en cas d'incident.

Les compétences et qualités des agents de sécurité requises sont :

- l'usage de la langue française lue, parlée et écrite,
- l'aptitude à résoudre seul des problèmes ponctuels simples liés aux visiteurs, au Bâtiment ou à l'environnement
- une formation de première intervention sanctionnée par un PSC1,
- Un casier judiciaire en adéquation avec la surveillance d'un centre,
- l'amabilité, la rapidité, l'efficacité.

#### **II. DESCRIPTION DE LA PRESTATION,**

##### 1. Le gardiennage :

- Le prestataire retenu devra mettre en place un système de « rondiers » avec traçage des incidents.
- Il prévoira, sans surcoût, au moins deux (2) contrôles par nuit, réparties à intervalles réguliers. Ces contrôles devront être traçables électroniquement, à l'aide d'un système de borne.
- Un rapport journalier, faisant état du déroulé de la surveillance, devra être remis au centre de formation.
- Le prestataire fournira, aux gardiens, un uniforme de travail identique en concertation avec le CFP et en fonction du degré d'usage.
- En cas d'incidents graves (ex : évacuation d'un stagiaire, évacuation pour incendie ou tsunami, faits d'alcool dans l'établissement- liste non exhaustive), le responsable du CFP ou le référent devra être mis au courant des faits dans les plus brefs délais.
- Les sites étant dotés d'une alarme anti-intrusion, prévoir son report sur le contact de la société de sécurité et une visite obligatoire pour vérifier l'infrastructure.

## 2. Périodicité :

### Pour le CFP de TOUHO :

Les rondes doivent être réalisées du lundi au jeudi et le dimanche, de 18h30 à 7h le lendemain, dès lors que des hébergements ont lieu.

### Pour le plateau maritime :

Deux (2) rondes quotidiennes de nuit réparties à intervalles réguliers, seront réalisées **du lundi au dimanche**. Les journées pendant lesquelles le plateau sera inoccupé, une (1) ronde sera exceptionnellement effectuée le matin.

Pour une meilleure organisation, un planning de réservation des sites sera remis au prestataire, par la direction du Centre de Formation Professionnelle de TUO CEMUHI (TOUHO).

## 3. Personnel :

- Le personnel, affecté à l'exécution des prestations, possède la qualification et la compétence requise. il doit savoir faire preuve de qualité relationnelle.
- Le prestataire est tenu de remplacer un membre absent de son personnel et ce sans délai.
- En cas de non-respect du règlement du centre et de comportement en inadéquation avec la fonction de gardien, le personnel devra être remplacé dans les plus brefs délais.

## **III. PRESENTATION DE L'OFFRE**

Le soumissionnaire devra proposer un tarif horaire, tout en distinguant les heures dites de jour (de 5h à 22h) de celles dites de nuit (de 22h à 5 h) ainsi que les heures du week-end s'il s'avère que celles-ci font l'objet d'une rémunération spécifique. Le tarif, pour la visite obligatoire à réaliser en cas de déclenchement de l'alarme anti-intrusion, doit également être stipulé.

L'offre devra détailler les coûts hors taxe(s), le(s) taux de la (des) taxe(s) applicable(s) et les coûts TTC.